

SEMM CGT

Envahissement du Comité de Direction par les collègues !

Le SEMM CGT, a été mandaté par un vote à l'unanimité de l'AG du 28 septembre 2018, pour organiser une action et ainsi signifier à notre Direction le mécontentement des collègues sur la répartition inégalitaire du CIA.

Ce lundi 8 septembre la Commission Exécutive du SEMM CGT a réuni en une 1/2h, une centaine d'agents dans la cour Perret. Nous avons ensuite envahit la réunion du comité de direction. Il y avait tellement de monde qu'une grande partie est restée dans le couloir. Nous avons directement signifié au Directeur nos revendications : **une prime égale à toutes et à tous !** Nous lui avons rappelé les promesses non-tenues de nos directeurs successifs. Il les a démenti, se positionnant sur la parole de M. Barbaret comme quoi ce dernier n'avait jamais dit ça. Suite à nos arguments, il est rentré dans une longue phase d'explication dont il a le secret, voulant brouiller les pistes et argumentant qu'il appliquait la procédure dictée par le Ministère. Pour lui, il n'est pas possible de rendre cette prime égale car les enveloppes budgétaires du CIA ne peuvent être ventilées entre les différents corps, **ce qui est faux !** Entre filières c'est impossible mais entre les C, B et A c'est notre Direction qui à toute latitude.

Note du ministère du 21 juin 2018 : « *Quatre enveloppes distinctes et non fongibles entre elles, vous sont notifiées dans les tableaux ci-joints au titre des personnels placés sous votre responsabilité :*

- 1 / Enveloppe de CIA. de la filière administrative ;
- 2 / Enveloppe de CIA des filières technique/accueil, surveillance et magasinage et métiers d'art ;
- 3 / Enveloppe de CIA des filières scientifique, documentation, recherche et bibliothèque ;
- 4 / Enveloppe de PV des agents contractuels relevant de la circulaire dite « Albanel ».



L'administration n'avait communiqué en rien sur l'application de cette prime. Suite à la réunion du 28 septembre 2018 à la demande du SEMM CGT, notre cheffe du personnel nous précise dans sa note, les mêmes infos. Une heure après ce rendez-vous, un mail est arrivé dans les boîtes, quel coïncidence !!!

Une discussion s'est ensuite établie avec les agents sans qu'on puisse dire que notre directeur fasse preuve de compréhension. Envenimant les choses en affirmant à une collègue que les différences entre les primes étaient minimes (plus de 200€!!!) et qu'en gros cela servait pas à grand chose qu'on se plaigne, **tollé dans l'assemblée !** Notre secrétaire général quant à lui s'est lancé sur la définition du vrai argent. No comment !

M. Lemoine a précisé qu'une centaine d'agents n'est pas représentatif d'une volonté collective. Le SEMM trouve cela inacceptable ! Pour contrer cette attitude il est important de continuer de se rassembler sur les sujets majeures de notre institution. Sans lutte, un jour cette prime peut devenir individuelle! Pour un montant de référence de 400€, la prime peut varier entre 2 collègues (même service ou atelier) de 100€ à 700€ ! Ça fait réfléchir ! Nous vous tenons au courant rapidement de la suite des actions !

Merci à toutes et à tous pour votre réactivité et votre engagement!

